



# De nouvelles bennes sur les routes du sud Charente

## Dossier de presse

19 avril 2018



## Sommaire

Grâce à un bras articulé.....	p 3
Le bac au cœur du dispositif.....	p 4
Une solution adaptée au sud Charente.....	p5
Les avantages de la collecte robotisée.....	p 6
Des consignes simples pour une collecte précise .....	p 7
Déjà dans le nord Charente depuis 2010 .....	p 8
La mise en œuvre du projet .....	p 9
Une forte implication locale .....	p 10
Chiffres et calendrier .....	p 11
Carte du secteur .....	p 12
CALITOM, service public des déchets.....	p 13



*Les communautés de communes des 4B et de Lavalette Tude et Dronne ont décidé d'opter pour une nouvelle solution de collecte des ordures ménagères afin d'optimiser les coûts de collecte.*

*D'ici la fin de l'année, le ramassage traditionnel des sacs noirs de tout le secteur sud Charente passera à une collecte dite robotisée assurée par une benne dotée d'un bras articulé capable de réaliser le chargement automatique des déchets. Cette technologie nécessite d'équiper tout le territoire en bacs individuels ou collectifs selon les secteurs et les décisions des communes. Les premières tournées ont débuté.*

*Les services de CALITOM accompagnés du prestataire de collecte poursuivent la rencontre de toutes les communes afin de définir les emplacements des bacs et vérifier l'accessibilité du lieu à la benne et aux usagers (accès sur la droite, absence de fils électriques ou téléphoniques, surface horizontale plane et dure...).*

*Les communes ont de leur côté quelques travaux d'aménagement ou d'adaptation à réaliser afin de positionner avec précision les bacs.*

*Le démarrage se fait donc progressivement selon l'avancée des différentes interventions et le calendrier de livraison des bacs sur le territoire. Dès que toutes les communes d'un même circuit de collecte sont parfaitement prêtes et les usagers informés, le circuit peut passer à la collecte robotisée.*

*La collecte robotisée ne concerne que les sacs noirs. La collecte sélective en sac jaune continuera d'être réalisée par une benne traditionnelle. Les jours de collecte comme les fréquences de ramassage restent ceux connus actuellement.*



## Grâce à un bras articulé

> **Les bennes de collecte des ordures ménagères sont plus perfectionnées** que par le passé. Caméras de recul, GPS embarqués... ont modernisé et sécurisé le métier de collecte des déchets. Désormais, la collecte peut se faire aussi de manière automatisée.

> **La collecte robotisée est une solution technique qui permet d'optimiser le service et de supprimer les risques d'accidents** pour tous et les maladies professionnelles que connaissent les ripeurs après plusieurs années d'activité. Les bennes équipées de ce système sont munies d'un bras de préhension placé du côté droit de la benne, derrière la cabine.



> **Celui-ci est manipulé par le chauffeur depuis la cabine** à l'aide d'un joystick et de 5 caméras fournissant des images du positionnement du bac par rapport au camion et au bras.

L'agent commande la saisie à distance des bacs, les vide par basculement dans l'ouverture du caisson se situant au-dessus de la benne et les ramène à leur position initiale.

Lorsque les bacs sont bien positionnés, cette collecte s'effectue sans autres interventions de la part du chauffeur c'est-à-dire sans avoir besoin de descendre de la cabine du camion.



## Le bac au cœur du dispositif

### > Compte tenu du principe, la collecte robotisée n'est possible qu'en bacs normalisés.

Les bacs normés NF EN 840-1 sont exactement adaptés à la collecte. Ils sont plus robustes et possèdent une collerette permettant un chargement par le lève conteneur situé à l'arrière pour les bennes classiques et une prise latérale par le bras articulé pour les bennes robotisées.

### > Troubles musculo-squelettiques, une maladie professionnelle reconnue

Un ripeur manipule de 5 à 7 tonnes par jour. Les membres supérieurs et les genoux sont donc très sollicités. Des sacs poubelles trop chargés (jusqu'à plus de 40 kg), remplis de gravats ou de tontes peuvent rapidement affecter le dos et les articulations.

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) incite fortement les employeurs à privilégier l'utilisation de bacs normés.

### > Les bacs, doublement recommandés

Impasses, rues étroites... la collecte en milieu rural rencontre souvent des situations difficiles. Or, la réglementation dans le domaine de la collecte interdit toute marche à l'arrière. Celles-ci sont considérées comme des manœuvres anormales et dangereuses.

Afin de résorber les points noirs identifiés par les équipes, Calitom a développé l'implantation de bacs de regroupement. Ce mode de collecte est également une réponse aux recommandations de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM R.437).



## Une solution adaptée au sud Charente

### > Un nouveau schéma de collecte

Pour adapter la collecte à l'évolution des pratiques et à la baisse des tonnages, Calitom propose désormais à ses collectivités adhérentes une offre de services à la carte optimisée, modulable et permettant de réduire les coûts du service.

Historiquement, de nombreuses communes du sud Charente avaient opté pour l'implantation de bacs de regroupement afin de préserver leurs voiries.

Le passage à une collecte robotisée s'est avéré plus adapté que les autres hypothèses de collecte et apporte une certaine souplesse aux usagers. La collecte robotisée est une technologie qui permet aussi bien la collecte des bacs de regroupement que celle des bacs individuels.

La CDC des 4B a donc délibéré dans ce sens le 17 décembre 2015 et la CDC Lavalette Tude et Dronne également le 28 janvier 2016.

Certains centres villes ne sont pas intégrés au projet en raison de rues souvent trop étroites, donc parfois inaccessibles ou inadaptées au bon positionnement des bacs.



## Les avantages de la collecte robotisée

### > Des avantages liés à la collecte en bacs et au bras articulé

- le respect de la recommandation de sécurité sur les routes (suppression des collectes bilatérales, collecte en bacs normés);
- de meilleures conditions de travail (pénibilité, contraintes météo réduites) ;
- une diminution importante des accidents et problèmes de santé des agents.
- des voiries préservées du fait du regroupement des sacs ;
- plus de sécurité pour les riverains également ;
- un coût de collecte moindre.



## Des consignes simples pour une collecte précise

> Pour que l'intervention de la benne se fasse dans des conditions optimum, plusieurs conditions sont requises. Les bacs doivent être :

- à droite et parallèle à la route, l'ouverture du bac côté voirie ;
- à distance de tous obstacles (murs, poteaux, branches, fils électriques,...);
- de préférence positionnés sur une surface horizontale, plate et dure.

Les bacs ont été placés sur les communes selon ces différentes exigences techniques. Ils ont été dimensionnés pour les besoins des riverains concernés. Ils leur sont donc attribués.

### IL EST ESSENTIEL DE NE PAS DEPLACER LES BACS

La collecte robotisée ne concerne que le ramassage des ordures ménagères (sacs noirs).  
Les sacs jaunes continueront à être collectés en sacs par une benne classique.

+

A compter du passage en collecte robotisée,  
le ramassage des sacs noirs présentés au sol n'est plus possible  
car le ramassage ne peut donc plus s'effectuer à la main.

Ces espaces ne sont pas des lieux de dépôts de déchets en vrac. En collecte traditionnelle, les riverains ont la possibilité de ramasser les sacs. En collecte robotisée, l'accès à la trémie de la benne est impossible autrement que par le dessus.

Le respect de cette règle est important car les dépôts intempestifs peuvent être très rapidement problématiques (odeurs, propreté, esthétique des abords).





## Déjà dans le nord Charente depuis 2010

> **Les premiers tests ont été réalisés en 2010 sur une partie du secteur de Ruffec** déjà intégralement équipé en bacs de regroupement et collecté en régie par les équipes de Calitom.

Les bons résultats obtenus ont permis de confirmer cette solution de ramassage.

Aujourd'hui, la collecte robotisée couvre la totalité du territoire de la CDC de Val de Charente (35 communes).

Sur ces secteurs, **tout comme dans le sud Charente, certaines communes étaient déjà totalement ou partiellement équipées de bacs.**

Majoritairement rural, il était également plus aisé de mettre en place des bacs sur ces communes qu'en milieu urbain.



## Une forte implication locale

> Cette évolution est rendue possible grâce à la mobilisation des élus des communes afin de coordonner au mieux l'ensemble des interventions nécessaires :

- la définition des emplacements de bacs avec Calitom et le prestataire de collecte,
- la vérification de l'accessibilité du lieu à la benne et aux usagers (accès sur la droite, absence de fils électriques ou téléphoniques, surface horizontale plane et dure...) avec Calitom et le prestataire de collecte,
- les travaux d'aménagement/d'adaptation qu'a à réaliser les services de la commune afin de bien positionner les bacs,
- la livraison des bacs par le prestataire,
- l'information des usagers par boîtage, articles, rencontres directes selon les communes.

> **Le démarrage se fait donc progressivement** selon l'avancée des différents intervenants et le calendrier de livraison des bacs sur le territoire.

Dès que toutes les communes d'un même circuit de collecte sont parfaitement prêtes et les usagers informés, le circuit peut passer à la collecte robotisée.

> **En termes d'entretien, les bacs seront nettoyés** et désinfectés une fois par an avant l'été par Calitom.



## Chiffres et calendrier

91 communes concernées  
38 222 habitants concernés  
350 tonnes d'ordures ménagères collectées par la benne par an  
5 chauffeurs formés à la technique  
coût d'une benne robotisée (26 tonnes) : 200 000 € HT

### Tarifs HT 2018 de Calitom

Collecte des ordures ménagères	HT
1 fois tous les 15 jours	18,00 €/hab
1 fois par semaine	26,54 €/hab
2 fois par semaine	37,54 €/hab
1 fois par semaine avec une collecte d'été 2 fois par semaine	29,29 €/hab
1 fois par semaine en colonnes enterrées	26,54 €/hab
1 fois par semaine en collecte robotisée	21,54 €/hab

- 2016 : présentation en conseils municipaux et communautaires et délibération
- 2017/2018 : choix des emplacements, travaux et installation des bacs
- mars 2018 : 1<sup>ère</sup> tournée de la collecte robotisée
- fin 2018 : dernières tournées mises en place.



## **CALITOM, service public des déchets**

Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers du département.

Territoire collecte : 327 communes adhérentes, soit 183 844 habitants (hors Ville de Cognac, CDC du Rouillacais et GrandAngoulême).

Territoire traitement : 383 communes adhérentes, soit 353 853 habitants (tout le département)

**Président : Michel COQ**

Budget 2018 de la collectivité :

. 40,5 millions € de fonctionnement

. 23,4 millions € d'investissement

Calitom a en charge : 1 unité d'incinération des ordures ménagères à La Couronne, 1 unité de pré-traitement mécano-biologique des ordures ménagères à Ste-Sévère, 1 installation de stockage en exploitation à Ste-Sévère, 7 centres de stockage fermés, 1 centre de tri des sacs jaunes à Mornac, 28 déchèteries, 1 plateforme de compostage, 4 quais de transfert et 1 recyclerie ([www.laboutiquecalitom.com](http://www.laboutiquecalitom.com)).

Parallèlement à ces missions, Calitom coordonne le programme de prévention et de réduction des déchets de la Charente.

Les sites et l'activité de Calitom sont certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001.

**Plus d'infos sur [www.calitom.com](http://www.calitom.com)**

